

QUININE ET CRAMPES MUSCULAIRES

La crampe musculaire idiopathique est une affection bénigne qui se résout spontanément. La quinine a été proposée dans cette indication. Contrairement à ce qui a été écrit dans les Folia de février 1995, l'utilisation de la quinine dans les crampes musculaires idiopathiques ne se justifie plus étant donné son bénéfice négligeable et le risque d'effets indésirables graves voire fatals.

La crampe musculaire est une contraction musculaire douloureuse, involontaire qui survient au repos et se résout spontanément. L'étirement passif du muscle fait généralement disparaître rapidement la crampe. Avant de parler de crampe idiopathique, il faut exclure une éventuelle affection sous-jacente telle une pathologie musculaire ou neurologique, des troubles endocriniens, métaboliques ou électrolytiques (par ex. une hypokaliémie).

La quinine, à de faibles doses (de l'ordre de 200 à 300 mg par jour), a été proposée pour le traitement des crampes musculaires idiopathiques.

Les auteurs d'un article publié dans *La Revue Prescrire* ont analysé les études disponibles sur la quinine dans le traitement des crampes musculaires idiopathiques; ces études sont de petite taille et rapportent des résultats contradictoires.

En 1995, les résultats d'une méta-analyse d'études randomisées croisées avaient montré que la quinine diminuait le nombre d'accès de crampes mais qu'elle n'influencait ni la durée, ni l'intensité de celles-ci à chaque accès [voir aussi Folia de février 1995]. Ces résultats ont cependant été critiqués en raison de la méthodologie utilisée et de l'évolution fluctuante de l'affection. En 1998, une nouvelle méta-analyse tenant compte également des études non publiées, a conclu que le bénéfice de la quinine est négligeable par rapport au placebo: moins d'une crampe évitée par semaine de traitement.

De plus, la quinine peut être responsable d'effets indésirables graves, parfois fatals, notamment des troubles hématologiques tels thrombopénie, anémie hémolytique, pancytopenie et coagulation intravasculaire disséminée. Des réactions anaphylactiques, des éruptions cutanées et des troubles sensoriels (par ex. des acouphènes) ont également été rapportés.

Étant donné le très faible bénéfice de la quinine sur les crampes musculaires et le risque d'effets indésirables graves voire fatals, la quinine ne doit plus être utilisée pour le traitement des crampes musculaires idiopathiques, contrairement à ce qui a été écrit dans les Folia de février 1995.

D'après: Quinine et crampes. *La Revue Prescrire* 20, 372-376 (2000)

Note de la rédaction

En Belgique, il n'existe pas de spécialité à base de quinine.